



Bulletin Officiel

N° 4724 Vendredi 07 Novembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV AXIS TRESORERIE	2
FCP AXIS AAA	2
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	3
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	3
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	4

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014 -1»	5-7
--	-----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1»	8-14
--	------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 »	15-19
--	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATTIJARI LEASING 2014»	20-25
--	-------

COURBE DES TAUX

26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 /9/2014

- SICAV AVENIR
- UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF N° 01/2003 du 13 mai 2003
Siege social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de SICAV AXIS TRESORERIE informe le public et les actionnaires que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

2013 - AS - 1955

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS AAA
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 04/2008 du 31 mars 2008
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS AAA informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

2013 - AS - 1956

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 16/2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| • M. Férid BEN BRAHIM | Président et Gestionnaire |
| • M. Karim MIMITA | Membre |
| • M. Ahmed BENGHAZI | Membre |
| • M. Sofiane HAMMAMI | Membre |
| • M. Amine AMOR | Membre |

2013 - AS - 1957

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 02/2003 du 13 mai 2003
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| • M. Férid BEN BRAHIM | Président et Gestionnaire |
| • M. Karim MIMITA | Membre |
| • M. Ahmed BENGHAZI | Membre |
| • M. Sofiane HAMMAMI | Membre |
| • M. Amine AMOR | Membre |

2013 - AS - 1958

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 17/2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014-1 »

Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE FACTORING réunie le **05/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 15 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **16/09/2014** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « Tunisie Factoring 2014-1 » d'un montant de 10 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2% brut l'an au minimum et TMM+3% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ Taux : 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- ❖ Durée : 5 ans

- **Dénomination de l'emprunt** : « TUNISIE FACTORING 2014-1 »
- **Montant** : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 15 000 000 dinars.
- **Nominal** : 100 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre** : 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Janvier 2015** seront décomptés et déduits du prix à partir de la date de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 Janvier 2015** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés comme suit 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- **Durée** : 5ans
- **Durée de vie moyenne** : 3 ans
- **Duration (taux fixe)** : 2,732 années.
- **Marge actuarielle (taux variable)** : 2,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 7,60% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **17 Novembre 2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble INTEGRA, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **15 Janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 Janvier 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **15 Janvier** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15 Janvier 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations**: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» est **BBB (tun)** en date du **23/10/2014**.

- Suite -

- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : TUNISIE FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE FACTORING 2014-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0873** en date du **31 Octobre 2014**, du document de référence « Tunisie Factoring 2014 » enregistré par le CMF sous le n° **14-009** en date du **20 Octobre 2014**, ainsi que des indicateurs d'activité de Tunisie Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de TUNISIE FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs trimestriels seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20 Janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative .

Selon l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2014-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25% ;
- Catégorie B : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la

- Suite -

date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **31/10/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

- **Taux fixe** de Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **8 octobre 2014**.

Notation de la société: En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2014-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/10/2014** sous le n°**14-0872**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 3^{ème} trim 2014, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2014.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

- Suite -

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

- Suite -

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 07 NOVEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,975%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,961%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,954%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,919%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 007,451
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,919%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,942%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,966%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,077%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,101%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,111%	999,123
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015	5,124%		
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015	5,131%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,240%	1 001,629
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,422%	903,176
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,475%	995,534
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,654%	1 027,405
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,814%		985,174
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,942%	985,009
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,970%	788,712
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,013%	982,671
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,785
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,304%		961,221
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,376
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,350%	955,629
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,426%		970,086

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,301	152,315		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,439	13,440		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,384	1,385		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,264	37,267		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,664	50,668		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	159,089	159,086		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	568,052	567,451		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,914	110,574		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,724	122,340		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,676	118,441		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,960	110,808		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	92,528	92,591		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	132,077	130,773		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,155	90,563		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	103,443	103,309		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 392,836	1 418,358		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 303,327	2 329,536		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,148	106,195		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,263	102,075		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,672	128,624		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 196,202	1 212,232		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	118,085	122,606		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,235	15,833		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 096,056	5 129,901		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 987,487	5 005,656		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,214	2,276		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,948	1,985		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,054	1,070		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,820	107,831
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,372	103,383
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,392	105,402
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,108	102,120
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,200	103,212
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,272	106,281
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,640	103,652
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,426	102,436
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,623	102,631
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,526	104,535
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,602	101,612
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,578	103,588
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,618	103,628
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,070	106,081
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	105,004	105,015
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,826	102,836
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	102,049	102,059
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,102	104,112
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,132	102,143
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,168	103,178
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,356	104,366
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,947	101,959
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,981	102,993
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,401	104,411
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,807	101,817
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,475	10,476
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,303	102,312
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,366	103,376

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,763	100,838
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,642	63,182
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	142,990	142,801
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 433,951	1 430,122
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	111,226	111,126
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	109,755	109,718
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	83,061	82,872
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	17,070	17,064
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	270,652	270,534
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,582	31,372
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 336,611	2 342,958
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	77,072	77,093
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	57,349	57,300
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	100,543	100,593
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,906	109,910
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,865	94,570
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,241	11,221
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,101	12,051
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,385	15,327
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,286	14,198
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,590	12,614
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,199	11,198
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,590	10,579
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,684	10,685
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	122,787	122,568
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,395	122,184
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,556	10,506
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	106,276	105,921
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	20,130	20,121
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	75,224	74,411
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	78,663	77,694
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,654	96,543
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	82,872	82,851
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	97,062	97,062
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	103,187	103,177
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,493	9,474
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,540	7,515
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	105,157	105,051
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	98,034	100,604
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	95,785	98,788
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	129,783	134,756
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,512	9,571	9,898
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	113,922	116,616
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,043	118,231
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	102,916	103,538
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	102,407	103,383
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	170,878	173,509
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	159,463	161,066
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	139,820	141,704
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 390,055	10 014,651
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	16,717	17,354
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	126,314	128,861
109	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En Liquidation	En Liquidation
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	98,715	100,413
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,067	85,525
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	111,502	115,231
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 423,817	8 700,717
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,194	8,561
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,115	8,414

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
10.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameledine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 Septembre 2014.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2014, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Septembre 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2014.

Tunis, le 30 Octobre 2014

CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/09/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	931 258	786 068	879 090
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		422 093	378 818	388 913
b - Obligations et Valeurs assimilées		509 164	407 251	490 177
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		351 866	506 704	421 104
a - Placements monétaires	3-3	300 785	444 709	388 604
b - Disponibilités	3-9	51 081	61 995	32 500
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	1 338	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 283 471	1 294 111	1 300 542
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 841	4 943	4 189
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		3 841	4 943	4 189
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 244 271	1 263 780	1 265 048
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	35 359	25 387	31 304
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	20	20
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		35 349	25 367	31 284
ACTIF NET		1 279 630	1 289 167	1 296 353
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 283 471	1 294 111	1 300 542

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 30 Septembre 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	<i>Période du 01/07/2014 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/09/2014</i>	<i>Période du 01/07/2013 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01/2013 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</i>	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	14 211	34 243	12 457	26 732	31 492
a - Dividendes		8 947	17 801	7 596	12 953	12 953
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 264	16 441	4 861	13 779	18 539
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 928	11 674	4 193	8 700	13 434
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 139	45 916	16 651	35 432	44 926
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 540	-10 589	-3 555	-10 671	-14 248
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 599	35 328	13 096	24 761	30 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	600	600
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 599	35 328	13 096	25 361	31 278
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	21	-	6	6
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		14 599	35 349	13 096	25 367	31 284
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-21	-	-6	-6
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-22 332	-28 382	-36 150	-111 668	-71 196
* +/- values réalisées sur cession des titres		-368	4 878	12 560	71 884	32 977
* Frais de négociation		-11	-221	-60	-379	-675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(8 112)	11 603	(10 553)	(14 802)	(7 617)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 Septembre 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	14 599	35 328	13 096	25 361	31 278
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 22 332	- 28 382	- 36 150	- 111 668	- 71 196
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 368	4 878	12 560	71 884	32 977
d - Frais de négociation de titres	- 11	- 221	- 60	- 379	- 675
			-		
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 31 294	-	- 25 924	- 25 924
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	2 969	-	2 172	2 172
* Capital	-	2 933	-	2 225	2 225
* Régularisation des sommes non distrib.	-	15	-	- 59	- 59
* Régularisations des sommes distrib.	-	21	-	6	6
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 8 113	- 16 722	- 10 553	- 38 554	- 31 368
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 287 743	1 296 353	1 299 720	1 327 721	1 327 721
b - En fin de période	1 279 631	1 279 631	1 289 167	1 289 167	1 296 353
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	22 912	22 859	22 859	22 820	22 820
b - En fin de période	22 912	22 912	22 859	22 859	22 859
VALEUR LIQUIDATIVE	55,850	55,850	56,396	56,396	56,711
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,63%	0,90%	-0,81%	-1,12%	-0,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30/09/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 931 258 DT contre 786 068 DT au 30/09/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<i>Coût d'acquisition</i>	1 003 437	872 256	921 879
- Actions et droits rattachés	444 222	410 619	395 952
- Titres OPCVM	59 240	61 657	45 948
- Obligations et valeurs assimilées	499 975	399 980	479 980
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	-81 369	-93 459	-52 987
- Actions et droits rattachés	-81 313	-93 100	-53 081
- Titres OPCVM	-56	-358	94
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i>	9 189	7 271	10 197
Total	931 258	786 068	879 090

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 14 211 DT pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014 contre un montant de 12 457 DT du 01/07/2013 au 30/09/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	3ème trimestre 2014	30/09/2014	3ème Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Revenus des actions	8 946	15 963	7 596	11 260	11 260
- Revenus des Titres OPCVM	-	1 838	-	1 693	1 693
- Revenus des Obligations	5 264	16 441	4 861	13 779	18 539
Total	14 211	34 243	12 457	26 732	31 492

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014, à 300 785 Dinars contre 444 709 Dinars au 30/09/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013 (*)
Bons de trésor à court terme	97 537	241 461	183 057
Compte à terme	203 248	203 248	205 547
Total	300 785	444 709	388 604

(*) Reclassé.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014, à 3 928 Dinars contre à 4 193 Dinars du 01/07/2013 au 30/09/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	3ème trimestre 2014	30/09/2014	3ème trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Intérêts/ Placements à terme	2 573	7 411	3 040	5 412	8 261
- Intérêts/ Bons de trésor	1 355	4 263	1 153	3 288	5 173
Total	3 928	11 674	4 193	8 700	13 434

3-5 Note sur le capital

Capital au 30/06/2014	
- Montant	1 266 982
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-22 332
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-368
- Frais de négociation	-11
Capital au 30/09/2014	
- Montant	1 244 271
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice en cours	35 349	25 367	31 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10	20	20
Total	35 359	25 387	31 304

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 3 841 DT contre 4 943 DT au 30/09/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
- Gestionnaire	1 055	2 158	1 106
- Dépositaire	2 785	2 786	3 083
Total	3 841	4 943	4 189

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014, à 3 540 Dinars contre 3 555 Dinars du 01/07/2013 au 30/09/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	3ème trimestre 2014	30/09/2014	3ème Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	3 243	9 706	3 257	9 789	13 068
- Rémunération du dépositaire	297	882	297	882	1 180
Total	3 540	10 589	3 555	10 671	14 248

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 51 081 DT contre 61 995 DT au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
- Avoirs en banque	51 081	61 995	32 500
Total	51 081	61 995	32 500

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 348 Dinars contre 1 338 Dinars au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Dividendes à recevoir	348	1 338	348
Total	348	1 338	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

Annexe 1

SICAV AVENIR
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPCVM promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Agrément du 30 Juin 1994

PORTEFEUILLE AU 30/09/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 30/09/2014	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		444 221,777	362 908,917	28,28%	28,36%
AMS	3875	38 025,000	12 551,125	0,98%	0,98%
ARTES	1500	10 355,200	10 479,000	0,82%	0,82%
ASSAD	2550	10 337,514	18 367,650	1,43%	1,44%
ATB	10000	43 651,900	40 000,000	3,12%	3,13%
ATL	15475	43 857,120	32 930,800	2,57%	2,57%
BS	1467	26 007,350	26 397,198	2,06%	2,06%
BTEI ADP	550	16 895,000	13 524,500	1,05%	1,06%
CAR CEMENT	10175	28 090,363	27 777,750	2,16%	2,17%
ENNAKL	2974	31 044,249	28 737,762	2,24%	2,25%
NEW BODY LINE	2782	16 767,500	15 696,044	1,22%	1,23%
ONE TECH HOLDING	4000	26 000,000	27 088,000	2,11%	2,12%
POULINA GP H	1364	7 514,856	7 231,928	0,56%	0,57%
SFBT	500	7 965,000	8 162,500	0,64%	0,64%
SIPHAT	1400	35 593,600	11 340,000	0,88%	0,89%
SITS	852	2 388,508	1 464,588	0,11%	0,11%
SOTRAPIL	936	23 356,730	7 853,040	0,61%	0,61%
SOTUVER	2596	16 444,840	12 595,792	0,98%	0,98%
TPR	1680	6 195,687	7 140,000	0,56%	0,56%
TUNINVEST	600	6 304,000	6 000,000	0,47%	0,47%
TUNIS RE	2685	26 017,000	24 637,560	1,92%	1,93%
WIFACK	1496	21 410,360	22 933,680	1,79%	1,79%
Obligations		499 975,000	509 164,204	39,67%	39,79%
AMENBANK2009 B	500	33 325,000	33 325,000	2,60%	2,60%
BH 2007	1000	20 000,000	20 775,682	1,62%	1,62%
BNA 2009 SUB	1000	66 650,000	68 038,365	5,30%	5,32%
BTE 2009	1000	50 000,000	50 086,302	3,90%	3,91%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	100 081,562	7,80%	7,82%
CIL 2012/1	500	30 000,000	30 725,917	2,39%	2,40%
ELW 2013	1000	80 000,000	81 944,198	6,38%	6,40%
HL F 2010/1	1000	20 000,000	20 239,342	1,58%	1,58%
TL 2013-2 B	1000	100 000,000	103 947,836	8,10%	8,12%
OPCVM		59 240,334	59 184,411	4,61%	4,63%
SICAV_EPARGNANT	583	59 240,334	59 184,411	4,61%	4,63%
Total Général		1 003 437,111	931 257,532	72,56%	72,78%

UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETES AU 30 Septembre 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Septembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 677 111 Dinars et un déficit net de la période de <186 108> Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Septembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Octobre 2014

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	2 128 054,282	1 874 590,110	1 876 543,111
a- Actions et droits rattachés		2 128 054,282	1 874 590,110	1 876 543,111
b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	549 056,476	489 351,216	492 560,753
a- Placements monétaires		194 475,287	195 109,199	196 776,032
b- Disponibilités		354 581,189	294 242,017	295 784,721
AC3 Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		2 677 110,758	2 363 941,326	2 369 103,864
<u>PASSIF</u>				
		26 910,145	29 109,654	30 384,123
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.3	9 537,429	13 449,290	12 968,692
PA 2 Autres créditeurs divers	3.4	17 372,716	15 660,364	17 415,431
ACTIF NET		2 650 200,613	2 334 831,672	2 338 719,741
CP 1 Capital	3.5	2 615 695,742	2 318 256,368	2 334 307,992
CP 2 Sommes distribuables	3.6	34 504,871	16 575,304	4 411,749
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,703	-6 490,683	-6 742,962
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		34 503,168	23 065,987	11 154,711
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 677 110,758	2 363 941,326	2 369 103,864

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>37 077,040</u>	<u>70 904,990</u>	<u>44 866,000</u>	<u>63 752,295</u>	<u>63 752,295</u>
Dividendes		37 077,040	70 904,990	44 866,000	63 752,295	63 752,295
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 845,184</u>	<u>6 618,599</u>	<u>1 632,131</u>	<u>5 118,087</u>	<u>6 784,920</u>
Total des revenus des placements		<u>38 922,224</u>	<u>77 523,589</u>	<u>46 498,131</u>	<u>68 870,382</u>	<u>70 537,215</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.7	<u>-9 542,431</u>	<u>-28 931,365</u>	<u>-8 392,736</u>	<u>-24 099,503</u>	<u>-32 398,784</u>
Revenu net des placements		<u>29 379,793</u>	<u>48 592,224</u>	<u>38 105,395</u>	<u>44 770,879</u>	<u>38 138,431</u>
CH 2 Autres charges	3.8	-8 578,065	-24 392,130	-6 930,334	-18 944,469	-24 808,233
Résultat d'exploitation		<u>20 801,728</u>	<u>24 200,094</u>	<u>31 175,061</u>	<u>25 826,410</u>	<u>13 330,198</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		6 885,994	10 303,074	-292,655	-2 760,423	-2 175,487
Sommes distribuables de la période		<u>27 687,722</u>	<u>34 503,168</u>	<u>30 882,406</u>	<u>23 065,987</u>	<u>11 154,711</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 885,994	-10 303,074	292,655	2 760,423	2 175,487
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-205 483,833	-255 007,001	-122 366,352	-141 975,076	-148 899,785
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		85,860	152 237,102	7 912,487	58 059,224	-5 199,146
Frais de négociation		-1 511,892	-9 786,437	-1 047,079	-4 710,705	-8 155,767
Résultat net de la période		<u>-186 108,137</u>	<u>-88 356,242</u>	<u>-84 325,883</u>	<u>-62 800,147</u>	<u>-148 924,500</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-186 108,137</u>	<u>-88 356,242</u>	<u>-84 325,883</u>	<u>-62 800,147</u>	<u>-148 924,500</u>
a- Résultat d'exploitation	20 801,728	24 200,094	31 175,061	25 826,410	13 330,198
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-205 483,833	-255 007,001	-122 366,352	-141 975,076	-148 899,785
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	85,860	152 237,102	7 912,487	58 059,224	-5 199,146
d- Frais de négociation	-1 511,892	-9 786,437	-1 047,079	-4 710,705	-8 155,767
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 391,082</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>413 124,127</u>	<u>404 228,196</u>	<u>-45 611,524</u>	<u>456 393,191</u>	<u>546 405,613</u>
a- Souscriptions	463 198,284	1 646 550,997	0,000	819 464,410	928 768,632
- Capital	477 700,000	1 686 800,000	0,000	801 400,000	914 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-22 173,324	-47 671,182	0,000	24 528,323	20 735,709
- Régularisation des sommes distribuables	7 671,608	7 422,179	0,000	-6 463,913	-6 067,077
b- Rachats	50 074,157	1 242 322,801	45 611,524	363 071,219	382 363,019
- Capital	51 900,000	1 242 900,000	45 400,000	355 200,000	375 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 611,208	2 284,732	42,423	10 360,394	9 588,015
- Régularisation des sommes distribuables	785,365	-2 861,931	169,101	-2 489,175	-2 424,996
VARIATION DE L'ACTIF NET	227 015,990	311 480,872	-129 937,407	393 593,044	397 481,113
Actif net					
a- En début de période	2 423 184,623	2 338 719,741	2 464 769,079	1 941 238,628	1 941 238,628
b- En fin de période	2 650 200,613	2 650 200,613	2 334 831,672	2 334 831,672	2 338 719,741
Nombre d'actions					
a- En début de période	24 958	24 777	24 304	19 388	19 388
b- En fin de période	29 216	29 216	23 850	23 850	24 777
VALEUR LIQUIDATIVE	90,710	90,710	97,896	97,896	94,390
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-26,07%	-4,96%	-13,76%	-2,98%	-5,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2014 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% l'Actif
Actions		2 320 107,814	2 128 054,282	79,48%
ARTES	20 000	149 726,369	139 720,000	5,22%
ASSAD	12 757	92 885,740	91 888,671	3,43%
ATTIJARI BANK	8 504	123 410,409	153 020,976	5,72%
BIAT	2 150	118 052,787	140 827,150	5,26%
CARTHAGECEMENT	82 000	315 104,073	223 860,000	8,36%
CELLCOM	16 310	127 478,567	123 988,620	4,63%
LANDOR	19 000	132 365,333	77 596,000	2,90%
MONOPRIX	8 000	146 531,451	168 360,000	6,29%
OTH	18 370	127 009,000	124 401,640	4,65%
POULINA GP HOLD	11 460	70 559,621	60 760,920	2,27%
SFBT	8 437	102 452,595	137 734,025	5,14%
SIMPAR	2 500	124 849,334	117 725,000	4,40%
SIMPARNG14	224	11 310,000	9 184,000	0,34%
SOTIPAPIER	23 000	143 421,400	114 425,000	4,27%
SOTRAPIL	13 754	122 193,036	115 396,060	4,31%
SOTUVER	25 735	148 703,344	124 866,220	4,66%
TAWASOL	150 000	153 272,280	102 300,000	3,82%
TPR	24 000	110 782,475	102 000,000	3,81%
TOTAL		2 320 107,814	2 128 054,282	79,48%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus des Actions	37 077,040	63 145,590	44 866,000	59 927,600	59 927,600
Revenus des titres OPCVM	0,000	7 759,400	0,000	3 824,695	3 824,695
TOTAL	37 077,040	70 904,990	44 866,000	63 752,295	63 752,295

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2014 à 549 056,476 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	194 475,287	195 109,199	196 776,032
Disponibilités		354 581,189	294 242,017	295 784,721
Total		549 056,476	489 351,216	492 560,753

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	200	11/03/14	190 441,730	194 475,287	7,26%
Total placement BTCT			190 441,730	194 475,287	7,26%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor	1 845,184	5 568,032	1 632,131	5 118,087	6 784,920
Intérêts des Certificats de dépôt	0,000	1 050,567	0,000	0,000	0,000
TOTAL	1 845,184	6 618,599	1 632,131	5 118,087	6 784,920

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	9 537,429	13 449,290	12 968,692
	Frais de gestionnaire	2 726,407	1 490,861	1 262,509
	Frais de dépositaire	678,906	1 199,159	1 189,991
	Frais de distributeurs	6 132,116	10 759,270	10 516,192

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	17 372,716	15 660,364	17 415,431
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	2 324,101	0,000	0,000
	Redevance CMF	222,949	193,602	198,852
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	20 835,360	15 640,989	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-6 009,694	-174,227	17 216,579

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	2 477 700
* Nombre de titres	24 777
* Nombre d'actionnaires	72
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 686 800
* Nombre de titres émis	16 868
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	1 242 900
* Nombre de titres rachetés	12 429
<u>Capital au 30/09/2014</u>	
* Montant en nominal	2 921 600
* Nombre de titres	29 216
* Nombre d'actionnaires	130

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/09/2014 s'élève à 311 480,872 dinars. Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 30/09/2014 est de 29 216 contre 24 777 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2013</u>	<u>2 334 307,992</u>	<u>2 334 307,992</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>1 686 800,000</u>	<u>1 686 800,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-1 242 900,000</u>	<u>-1 242 900,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-162 512,250</u>	<u>-128 007,379</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres.	-255 007,001	-255 007,001
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres.	152 237,102	152 237,102
- Frais de négociation	-9 786,437	-9 786,437
- Régularisation des sommes non distribuables	-49 955,914	-49 955,914
- Sommes distribuables		34 504,871
<u>Capital fin de période au 30/09/2014</u>	<u>2 615 695,742</u>	<u>2 650 200,613</u>

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2014 s'élèvent à 34 504,871 DT contre 16 575,304 DT au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1,703	-6 490,683	-6 742,962
Résultat d'exploitation	24 200,094	25 826,410	13 330,198
Régularisation du résultat d'exploitation	10 303,074	-2 760,423	-2 175,487
Total	34 504,871	16 575,304	4 411,749

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>9 542,431</u>	<u>28 931,365</u>	<u>8 392,736</u>	<u>24 099,503</u>	<u>32 398,784</u>
Rémunération du gestionnaire	2 726,407	8 266,104	2 397,925	6 885,574	9 256,794
Rémunération du dépositaire	681,607	2 066,534	599,484	1 721,405	2 314,213
Rémunération des distributeurs	6 134,417	18 598,727	5 395,327	15 492,524	20 827,777

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>8 578,065</u>	<u>24 392,130</u>	<u>6 930,334</u>	<u>18 944,469</u>	<u>24 808,233</u>
Redevance CMF	681,607	2 066,534	599,484	1 721,405	2 314,213
Services bancaires et assimilés	875,018	1 490,236	1 058,838	1 581,019	1 581,019
Charges diverses	0,000	0,000	1,056	1,056	1,056
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 021,440	20 835,360	5 270,956	15 640,989	20 911,945

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Septembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 806 371 Dinars et un déficit net de la période de <53 128> Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Septembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Octobre 2014

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	1 378 798,118	1 428 035,225	1 475 810,779
a- Actions et droits rattachés		799 805,593	812 127,141	866 364,357
b- Obligations et valeurs assimilées		565 308,925	572 128,484	567 070,372
c- Autres valeurs		13 683,600	43 779,600	42 376,050
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	427 573,038	377 137,445	375 744,457
a- Placements monétaires		145 856,464	146 331,900	147 582,024
b- Disponibilités		281 716,574	230 805,545	228 162,433
AC3 Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		1 806 371,156	1 805 172,670	1 851 555,236
<u>PASSIF</u>				
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.3	5 500,739	8 756,333	8 969,413
PA 2 Autres créditeurs divers	3.4	15 715,498	15 087,565	17 053,451
ACTIF NET		1 785 154,919	1 781 328,772	1 825 532,372
CP 1 Capital	3.5	1 768 962,665	1 762 394,159	1 808 234,297
CP 2 Sommes distribuables	3.6	16 192,254	18 934,613	17 298,075
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,211	8,565	8,960
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 185,043	18 926,048	17 289,115
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 806 371,156	1 805 172,670	1 851 555,236

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>23 639,764</u>	<u>50 334,397</u>	<u>27 528,658</u>	<u>49 776,659</u>	<u>56 281,536</u>
Dividendes		15 979,745	27 606,595	19 975,599	25 556,199	25 556,199
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 660,019	22 727,802	7 553,059	24 220,460	30 725,337
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 383,887</u>	<u>4 176,023</u>	<u>1 224,098</u>	<u>4 228,921</u>	<u>6 811,591</u>
Total des revenus des placements		<u>25 023,651</u>	<u>54 510,420</u>	<u>28 752,756</u>	<u>54 005,580</u>	<u>63 093,127</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.7	<u>-5 505,741</u>	<u>-16 763,835</u>	<u>-5 661,739</u>	<u>-16 821,465</u>	<u>-22 595,358</u>
Revenu net des placements		<u>19 517,910</u>	<u>37 746,585</u>	<u>23 091,017</u>	<u>37 184,115</u>	<u>40 497,769</u>
CH 2 Autres charges	3.8	-7 838,865	-22 790,121	-6 236,091	-17 743,410	-23 509,720
Résultat d'exploitation		<u>11 679,045</u>	<u>14 956,464</u>	<u>16 854,926</u>	<u>19 440,705</u>	<u>16 988,049</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		1 132,186	1 228,579	-436,064	-514,657	301,066
Sommes distribuables de la période		<u>12 811,231</u>	<u>16 185,043</u>	<u>16 418,862</u>	<u>18 926,048</u>	<u>17 289,115</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 132,186	-1 228,579	436,064	514,657	-301,066
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-67 366,588	-69 652,267	-56 013,645	-47 201,453	-60 370,062
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		3 124,254	64 181,493	-104,874	14 755,793	-6 385,311
<u>Frais de négociation</u>		-564,571	-1 787,134	-474,700	-2 851,351	-4 552,034
Résultat net de la période		<u>-53 127,860</u>	<u>7 698,556</u>	<u>-39 738,293</u>	<u>-15 856,306</u>	<u>-54 319,358</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-53 127,860</u>	<u>7 698,556</u>	<u>-39 738,293</u>	<u>-15 856,306</u>	<u>-54 319,358</u>
a- Résultat d'exploitation	11 679,045	14 956,464	16 854,926	19 440,705	16 988,049
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-67 366,588	-69 652,267	-56 013,645	-47 201,453	-60 370,062
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 124,254	64 181,493	-104,874	14 755,793	-6 385,311
d- Frais de négociation	-564,571	-1 787,134	-474,700	-2 851,351	-4 552,034
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-16 429,842</u>	<u>0,000</u>	<u>-20 965,581</u>	<u>-20 965,581</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>72 222,022</u>	<u>-31 646,167</u>	<u>-91 083,086</u>	<u>-54 190,041</u>	<u>28 476,611</u>
a- Souscriptions	237 361,319	237 361,319	0,000	411 571,907	511 610,937
- Capital	213 800,000	213 800,000	0,000	363 300,000	454 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	21 104,213	21 104,213	0,000	43 837,272	51 885,228
- Régularisation des sommes distribuables	2 457,106	2 457,106	0,000	4 434,635	5 425,709
b- Rachats	165 139,297	269 007,486	91 083,086	465 761,948	483 134,326
- Capital	150 300,000	245 000,000	81 900,000	413 400,000	429 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	13 514,650	21 917,937	8 746,591	47 897,554	49 294,976
- Régularisation des sommes distribuables	1 324,647	2 089,549	436,495	4 464,394	4 639,350
VARIATION DE L'ACTIF NET	19 094,162	-40 377,453	-130 821,379	-91 011,928	-46 808,328
Actif Net					
a- En début de période	1 766 060,757	1 825 532,372	1 912 150,151	1 872 340,700	1 872 340,700
b- En fin de période	1 785 154,919	1 785 154,919	1 781 328,772	1 781 328,772	1 825 532,372
Nombre d'actions					
a- En début de période	16 105	17 052	17 119	16 801	16 801
b- En fin de période	16 740	16 740	16 300	16 300	17 052
VALEUR LIQUIDATIVE	106,640	106,640	109,283	109,283	107,056
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-10,92%	0,74%	-8,57%	-1,13%	-2,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2014 d'actions et valeurs assimilées ainsi que d'obligations. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 30/09/2014	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>817 056,254</u>	<u>799 805,593</u>	<u>44,28%</u>
ARTES	12 617	84 634,149	88 142,362	4,88%
ATTIJARI BANK	5 000	88 176,167	89 970,000	4,98%
BIAT	965	44 829,237	63 208,465	3,50%
CARTHAGECEMENT	58 000	199 590,696	158 340,000	8,77%
MONOPRIX	3 700	50 952,297	77 866,500	4,31%
POULINA GP HOLD	5 000	29 999,720	26 510,000	1,47%
SFBT	5 000	60 944,664	81 625,000	4,52%
SOTIPAPIER	11 000	62 127,020	54 725,000	3,03%
SOTRAPIL	3 298	29 083,070	27 670,220	1,53%
SOTUVER	12 498	75 015,560	60 640,296	3,36%
TAWASOL	60 000	57 876,750	40 920,000	2,27%
TPR	7 103	33 826,924	30 187,750	1,67%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>15 072,900</u>	<u>13 683,600</u>	<u>0,76%</u>
UNIVERS ACTIONS SICAV	150	15 072,900	13 683,600	0,76%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>106 052,989</u>	<u>111 088,681</u>	<u>6,15%</u>
ATTIJARI LEASE 20	1 000	100 000,000	104 802,192	5,80%
BHSUB07	300	6 052,989	6 286,489	0,35%
<u>Emprunts d'Etat</u>		<u>446 585,833</u>	<u>454 220,244</u>	<u>25,15%</u>
BTA022015	70	70 369,833	72 904,408	4,04%
BTA052022	50	48 860,000	49 956,438	2,77%
BTA072017	330	327 356,000	331 359,398	18,34%
TOTAL		1 384 767,976	1 378 798,118	76,33%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>Revenus des Actions</u>	<u>15 979,745</u>	<u>27 606,595</u>	<u>19 975,599</u>	<u>25 556,199</u>	<u>25 556,199</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>7 660,019</u>	<u>22 727,802</u>	<u>7 553,059</u>	<u>24 220,460</u>	<u>30 725,337</u>
Revenus des obligations privées	1 484,677	4 403,156	179,836	436,699	600,388
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	6 175,342	18 324,646	7 373,223	23 783,761	30 124,949
TOTAL	23 639,764	50 334,397	27 528,658	49 776,659	56 281,536

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2014 à 427 573,038 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	145 856,464	146 331,900	147 582,024
Disponibilités		281 716,574	230 805,545	228 162,433
Total		427 573,038	377 137,445	375 744,457

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 30/09/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	145 856,464	8,07%
Total placement BTCT			142 831,297	145 856,464	8,07%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor	1 383,887	4 176,023	1 224,098	4 228,921	6 811,591
TOTAL	1 383,887	4 176,023	1 224,098	4 228,921	6 811,591

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	5 500,739	8 756,333	8 969,413
	Frais de gestionnaire	2 047,997	1 276,536	873,446
	Frais de dépositaire	343,081	718,317	730,311
	Frais de distributeurs	3 109,661	6 761,480	7 365,656

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	15 715,498	15 087,565	17 053,451
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	1 281,889	0,000	168,000
	Redevance CMF	148,496	147,227	156,176
	Charges à payer	0,000	-813,127	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	20 791,407	21 062,325	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-6 506,294	-5 308,860	16 729,275

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	1 705 200
* Nombre de titres	17 052
* Nombre d'actionnaires	103
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	213 800
* Nombre de titres émis	2 138
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	245 000
* Nombre de titres rachetés	2 450
<u>Capital au 30/09/2014</u>	
* Montant en nominal	1 674 000
* Nombre de titres	16 740
* Nombre d'actionnaires	129

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/09/2014 s'élève à (40 377,453) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/09/2014 est de 16 740 contre 17 052 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2013</u>	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 808 234,297</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>213 800,000</u>	<u>213 800,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-245 000,000</u>	<u>-245 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-8 071,632</u>	<u>8 120,622</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-69 652,267	-69 652,267
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	64 181,493	64 181,493
- Frais de négociation.	-1 787,134	-1 787,134
- Régularisation des sommes non distribuables	-813,724	-813,724
- Sommes distribuables		16 192,254
<u>Capital fin de période au 30/09/2014</u>	<u>1 768 962,665</u>	<u>1 785 154,919</u>

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2014 s'élèvent à 16 192,254 DT contre 18 934,613 DT au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	7,211	8,565	8,960
Résultat d'exploitation	14 956,464	19 440,705	16 988,049
Régularisation du résultat d'exploitation	1 228,579	-514,657	301,066
Total	16 192,254	18 934,613	17 298,075

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 1 Charges de gestion des placements	5 505,741	16 763,835	5 661,739	16 821,465	22 595,358
Rémunération du gestionnaire	2 047,997	6 065,182	2 051,193	6 068,674	8 127,201
Rémunération du dépositaire	345,782	1 069,891	361,064	1 075,304	1 446,852
Rémunération des distributeurs	3 111,962	9 628,762	3 249,482	9 677,487	13 021,305

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 2 Autres charges	7 838,865	22 790,121	6 236,091	17 743,410	23 509,720
Redevance CMF	455,115	1 347,829	455,821	1 348,601	1 806,051
Services bancaires et assimilés	377,122	650,885	471,410	641,344	641,344
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 006,628	20 791,407	5 308,860	15 753,465	21 062,325

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.